

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Union libre

Le concubinage est une union de fait. Elle est marquée par une vie commune stable et continue entre 2 personnes, de même sexe ou de sexe différent, qui vivent en couple. La preuve du concubinage peut être apportée par tous les moyens (certificat de concubinage, témoignages, déclarations sur l'honneur).

- [Certificat de vie commune ou de concubinage](#)
- [Conséquences de l'union libre \(concubinage\)](#)
- [Séparation des concubins](#)

Pour en savoir plus

- [Location en union libre](#)

Source : Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil)

Comment faire si...

Je me sépare

Services en ligne

- [Déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale](#)
Formulaire

